

**JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE**

**À LA DÉCOUVERTE DES
ARCHIVES
MUNICIPALES**

D'ALENÇON



**16 + 17 SEPTEMBRE
2017**

A

Le service des archives vous invite à un **voyage dans le temps**, pour remonter à l'époque du Bas Moyen Âge, plus précisément à la fin de la Guerre de Cent ans, en 1449, lors de la **reconquête de la Normandie** par le souverain Charles VII et plus particulièrement de la ville d'Alençon par le duc Jean II d'Alençon.

Les Journées européennes du patrimoine sont un rendez-vous attendu, tout particulièrement cette année pour les archives municipales d'Alençon, qui ouvrent largement leurs portes à cette occasion.

Aux côtés des activités entièrement gratuites (dans la limite des places disponibles) qui se dérouleront dans la cour carrée de la Dentelle, le public pourra découvrir différents espaces du service des archives.

Outre la volonté de s'inscrire dans la thématique nationale "Jeunesse et Patrimoine", les archives municipales d'Alençon ont décidé de faire **découvrir une période historique, celle du Bas Moyen Âge** afin de mettre en valeur des documents exceptionnels, nouvellement acquis : la lettre patente du roi Charles VII, la charte d'anoblissement d'un des quatre Sieurs d'Alençon, Jean du Mesnil, signée du duc Jean II d'Alençon...



Ensemble de parchemins concernant l'anoblissement du Sieur Jean du Mesnil

vue d'ensemble - avril 1449
[AMA 118]

Afin de rapprocher et de familiariser le public avec le monde des archives, **des visites guidées, des animations, des ateliers, des échanges et des documents** sont présentés dans ce livret.



Blasons, détails de la voûte de l'église Notre-Dame

Olivier Héron - mai 2017
[AMA 4NUM8752 à 59]

LA GUERRE DE CENT ANS

Un différend féodal auquel s'ajoute un conflit dynastique oppose, dès le XII^e siècle, les souverains anglais et leur suzerain, le roi de France. Pendant un siècle, l'évolution de la France et de l'Angleterre est ainsi dominée par un conflit qui ne s'est pas constamment traduit en faits d'armes, mais s'est, de façon continue, répercuté sur la vie intérieure des deux pays.

ALENÇON POSITIONNÉE DANS LA FRANCE ANGLAISE

Envahie par les Anglais en 1417, Alençon fait partie de la France "anglaise" (la France lancastrienne) qui comprend des territoires concédés en toute souveraineté au roi d'Angleterre : la Guyenne, Calais, la Normandie et ses confins, le Vexin, le pays chartrain et le Maine. Ceux-ci jouissent d'un régime administratif particulier, puisque les services publics relèvent de Londres et non de Paris, même si le duc de Bedford concède une certaine autonomie locale.

Vingt ans plus tard, alors qu'une lutte civile se déchaîne en Angleterre entre les Yorks et les Lancastre et que la guerre des "Deux Roses" commence, les chefs ennemis retournent dans leur patrie, affaiblissant les garnisons de Normandie et de Guyenne qui ne peuvent résister à l'assaut français. Charles VII en profite pour réorganiser son armée lui fournissant l'élan nécessaire pour reconquérir son royaume. À l'approche des troupes françaises, des soulèvements se produisent en Normandie et le recouvrement de certains territoires comme celui de la ville d'Alençon s'accomplit très rapidement.



Carte postale de la maison d'Ozé - vue prise du jardin

Artaud père et fils édition - Gaby [AMA 4Fi454]

LES QUATRE SIEURS D'ALENÇON

En 1449, quatre échevins de la ville d'Alençon, Jean du Mesnil, Jean Brosset, Guillaume le Bouleur et Jean Moinet ouvrent les portes de la ville pour y faire entrer le duc Jean II d'Alençon et ses hommes d'armes. Les Anglais se réfugient au château et capitulent quelques jours plus tard.

Le 4 avril 1449, le roi Charles VII anoblit les quatre Sieurs par lettres patentes, corroborées ultérieurement par la charte du duc d'Alençon. À la même époque, Jean du Mesnil fait édifier la maison d'Ozé. Depuis, une rue porte le nom de "rue aux Sieurs" et leurs armes sont inscrites sur les voûtes de l'église Notre-Dame.

À LA DÉCOUVERTE D'UNE ARCHIVE

LA LETTRE PATENTE DU ROI CHARLES VII

anoblissant Jean du Mesnil et sa descendance - Alençon, avril 1449

La lettre patente (ou charte) est un acte de chancellerie royale, scellée par le sceau tenu par le chancelier ou le garde des sceaux et contresignée par un secrétaire d'État. Elle porte à la connaissance de tous une décision royale qui confirme la donation. Initialement scellée du sceau pendant (cf photo ci-dessous), la cire est d'abord de couleur indifférente, brune ou rouge.

Durant le règne de Philippe Auguste (1180-1214), la chancellerie s'organise sous l'autorité du garde des sceaux qui fait établir les registres où sont consignés les actes importants de la vie politique, de l'administration du domaine et du royaume. On y trouve ainsi les lettres patentes scellées de cire verte sur lacs de soie rouge et verte qui ont l'exclusivité de la valeur perpétuelle, contrairement aux actes à caractère temporaire, tels que le mandement (ou la missive), scellés de cire jaune sur simple ou double queue de parchemin.



Lettre patente du roi Charles VII anoblissant Jean du Mesnil

avril 1449 [AMA 118]

Il s'agit d'un parchemin en vélin ; sa présentation matérielle est soignée. De part et d'autre du texte, les marges sont marquées verticalement à la mine de plomb, ainsi que la réglure horizontale. Le repli inférieur, d'assez grande dimension, vient affleurer la dernière ligne du texte. À noter : la charte du duc est en ancien français. Pourtant jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), c'est le latin qui prédomine.

La charte commence par la **suscription royale** et présente une **notification perpétuelle**.

Charles, par la Grâce de Dieu, roi des Francs pour en perpétuer le souvenir, (...) Bien que notre ami Jean du Mesnil (...) ait une origine roturière (...), cependant sa louable vie, ses mœurs honnêtes, et les autres vertus qui ornent sa personne l'anoblissent et le distinguent dans ses actes (...).

Elle comporte ensuite des **verbes de volonté** et une **adresse universelle**.

Nous faisons donc savoir à tous tant présents qu'à venir, qu'en considération des choses exposées ci-dessus, ainsi qu'en raison des services gratuits, qu'il nous a rendus en plusieurs manières et surtout dans le recouvrement de la ville et château d'Alençon en pays de Normandie d'entre les mains des Anglais nos anciens ennemis.

Nous, pour ces raisons, anoblissons ledit Jean du Mesnil et sa postérité et lignée de l'un et l'autre sexe née, à naître en légitime mariage (...).

Nous leur donnons aptitude et capacité de posséder et jouir de chacun des privilèges, libertés et autres droits dont usent et ont usé les autres nobles de notre royaume (...). Voulant en outre que ledit Jean du Mesnil, sa race et postérité mâle née et à naître en légitime mariage puissent être revêtus d'une dignité de chevalerie (...).

Une **formule de corroboration** (toujours perpétuelle) et exécutoire finalise la lettre.

(...) auxquelles voulant donner force de stabilité perpétuelle nous y avons fait apposer notre sceau (en conservant toujours saufs et intacts nos droits et ceux d'autrui).

L'acte s'achève par la **formule de datation** comportant l'année, le mois, ainsi que la quantième mention de l'année du règne.

Donné à Alençon, au mois d'avril, l'an de grâce MCCCC quarante-neuf et de notre règne le vingt-huitième.

À LA DÉCOUVERTE D'UNE ARCHIVE

LE SCEAU DE CHARLES VII, ROI DE FRANCE

Ce deuxième sceau de majesté de Charles VII, roi de France de 1422 à 1461, en usage de 1445 jusqu'à la mort du roi le 22 juillet 1461 à Mehun-sur-Yèvre, est une image de propagande du pouvoir royal capétien. Le roi y est représenté en « majesté », c'est-à-dire de face, assis sur son trône, avec les attributs de la royauté. Il est vêtu d'une dalmatique, bordée d'un liseré et fermée sur l'épaule par une agrafe. Il porte plusieurs insignes royaux largement réutilisés par les capétiens depuis des siècles : la couronne royale à trois fleurons, un sceptre dans sa main droite et la main de justice dans sa main gauche. Le sceptre, bâton de commandement orné ressemblant à une masse d'arme, est l'insigne du pouvoir suprême que détient le roi sur ses sujets. La main de justice, symbole de clémence, indique que le roi peut rendre la justice. Le pouce représente le roi, l'index la raison, le majeur la charité, les deux autres doigts la foi catholique. Les trois doigts ouverts symbolisent également la Trinité.

Charles VII se tient sous un dais à trois galbes d'où pend un pavillon semé de fleurs de lys qui revêt une dimension symbolique : c'est la représentation du ciel étoilé, une image cosmique qui souligne les origines divines du monarque représentant Dieu sur terre. Responsable du salut de ses sujets, le monarque français n'est pas un roi ordinaire mais bien un monarque sacré et thaumaturge qui possède le pouvoir de faire des miracles en guérissant les écrouelles.

La grande taille du sceau (105 mm) et sa légende « *Karolus dei Gracia Francorum Rex* » (Charles par la Grâce de Dieu roi des Francs) ne font que renforcer l'image de la puissance royale.

Charles VII est entouré de quatre lions représentés de face, dont deux sont couchés sous ses pieds : dans l'iconographie

zoomorphe du Moyen Âge, la représentation d'un animal de face est presque toujours péjorative. Si le lion représente la puissance et la sagesse, il est aussi le symbole de la monarchie anglaise. Ce sceau rappelle, de façon ironique, que le roi d'Angleterre est le vassal du roi de France et qu'il sera vaincu par lui lors de la guerre de Cent Ans.

Deuxième sceau dit « de majesté » de Charles VII, roi de France.
en haut : avers
en bas : revers

mars 2017
[AMA I18_003 et I18_005]



ALLER PLUS LOIN AVEC...

Crédit photo D.R.

UN ATELIER SIGILLOGRAPHIQUE

Des sceaux et des lacs

ATELIER DÉCOUVERTE DE LA SYMBOLIQUE DES SCEAUX, EN PARTENARIAT AVEC LES ATELIERS DU CENTRE D'ART D'ALENÇON.

Le sceau est une empreinte en relief obtenue par la pression sur une matière malléable (cire, argile) d'une matrice dure sur laquelle sont gravés en creux des caractères et des images.

Généralement restreints à un rôle iconographique, il fournit pourtant d'importants renseignements sur l'histoire locale, sur les fiefs et seigneurie, sur les institutions municipales, sur la vie de leurs propriétaires.... L'étude des sceaux ou sigillographie est donc véritablement une science auxiliaire de l'histoire à part entière.

Quant aux lacs de soie, ils rattachent le sceau à la charte. C'est donc un élément important qui a également une signification.

Le service des archives municipales d'Alençon propose de donner aux enfants quelques clés d'entrée et d'interprétation sur la base du sceau authentique du roi Charles VII et de réaliser un sceau avec lequel ils repartiront.

● En pratique

Samedi 16 septembre de 14h à 16h et de 16h à 18h

Cour carrée de la Dentelle

Atelier ouvert aux enfants à partir de 7 ans

En cas d'intempéries, l'atelier se déroulera dans le hall d'entrée de l'auditorium

Attention nombre de places limité, préinscription obligatoire

Renseignements et réservations au 02 33 32 89 15

À LA DÉCOUVERTE D'UNE ARCHIVE

CHARTRE DE JEAN II DUC D'ALENÇON

confirmant l'anoblissement de Jean du Mesnil et sa descendance ; contresignée par Jean Le Beauvoisien, maître d'hôtel du duc d'Alençon - Alençon, décembre 1449

Parchemin sur vélin. Sceau brisé en cire brune sur lacs de soie rouge et brune (accidents et manques). Le texte est écrit en français.

La charte commence par la **suscription ducale** et présente une allure épistolaire avec une **adresse universelle suivie d'un salut répondant à des préoccupations protocolaires**.

Jehan duc d'Alençon, comte du Perche, vicomte de Beaumont et seigneur de la Guerche, à tous ceulx, qui ces présentes lettres, verront, salut (...) pour notre bien aimé Jehan du Mesnil, notre homme et sujet de notre duché d'Alençon, ainsi que par la bonne et vraie connaissance que nous avons de sa personne et par les bons rapports et témoignages qui par plusieurs notables gens nous ont été fait soit en vertus et nobles faits (...)



Charte de Jean II, duc d'Alençon, confirmant l'anoblissement de Jean du Mesnil et sa descendance

5 décembre 1449
[AMA II4]

Elle comporte ensuite des **verbes de volonté** et une **adresse universelle**.

faisons savoir à tous présents et à venir, que nous, pour considération de mérites, vaillance, vertus et bonnes mœurs dont sa personne est parée (...) icelui du Mesnil, avec toute sa lignée de lui issue (...)**avons anobli et anoblissons, faisons et rendons nobles par la teneur de ces présentes (...).**

Car ainsi le voulons et nous plaît être fait et à ce qu'aucun ne puisse sur ce prétendre ignorance, nous voulons ces présentes être publiées partout où il appartiendra.

Elle s'achève par une **formule de corroboration** (toujours perpétuelle) et exécutoire.

Et afin que ce soit chose ferme et estable à tout temps mais nous avons fait mettre notre grand scel à icelles données en nostre chastel d'Alençon

L'acte est finalisé par la **formule de datation**.

le cinquième jour de décembre de l'an mil CCCC quarante-neuf.



ALLER PLUS LOIN AVEC

Ci-dessus : Griot Joseph N'Tari, photo Émilie N'Tari, mai 2014

DES CONTES Griot et fabliau

Si le fabliau est un conte populaire en vers — satirique ou moral — du Moyen Âge, le griot, conteur musicien, est l'artisan du verbe, détenteur de la tradition orale et de la transmission des valeurs existentielles et universelles. Pour les Journées européennes du patrimoine, carte blanche a été donnée à Joseph N'Tari, griot, conteur musicien des temps modernes accompagné du musicien Bruno Dicquerre, pour entrer de manière inédite dans l'univers des contes, créer et improviser autour de la thématique des archives municipales d'Alençon au son de la kora, du balafon, de la sanza, du djembé, de la flûte, de la guitare, du piano et de vous conter de manière interactive des histoires dont lui seul détient les clés.

● En pratique

Samedi 16 septembre à 14 h
Cour carrée de la Dentelle
Tout public
Entrée libre

À LA DÉCOUVERTE D'UNE ARCHIVE

ACTE DE CONTRE-SCÉL DU 6 JUIN 1454

Un acte de contre-scel ou acte contre-signé est celui sur lequel un officier public atteste le document comme véritable.

Ci-contre, acte de contre-scel des obligations de la châtellenie d'Alençon, par lequel Jean du Mesnil, anobli par le duc d'Alençon, est autorisé à porter pour armoiries : un lion coupé d'or et d'argent, armé et lampassé de gueules sur un champ de sable.



Parchemin scellé du sceau de la châtellenie d'Alençon sur simple queue

6 juin 1454 [AMA 117]

ALLER PLUS LOIN AVEC...

UN ATELIER D'HÉRALDIQUE

De sable, d'or et d'argent, le B.A-BA du blason !

ATELIER DÉCOUVERTE DES CODES DU LANGAGE HÉRALDIQUE DES BLASONS DU MOYEN ÂGE, EN PARTENARIAT AVEC LES ATELIERS DU CENTRE D'ART D'ALENÇON.

Les armoiries, moyen de reconnaissance, apparaissent à l'époque où l'équipement des chevaliers évolue, c'est-à-dire vers la moitié du XII^e siècle en Europe. Les chevaliers vont peindre sur leurs écus (boucliers) des couleurs vives et des figures géométriques ou animales. Ce sont des signes distinctifs de reconnaissance liés à l'identité de leur possesseur que l'on appelle blason. Si à l'origine, il est réservé aux chevaliers, il va progressivement s'étendre à la moyenne noblesse, puis à l'ensemble de la société féodale...

Les enfants pourront réaliser le blason du Sieur du Mesnil à partir de la description des armoiries figurant dans l'acte de contre-scel du 6 juin 1454 ou créer un blason en fonction de leur imaginaire et repartir avec sa maquette.



● En pratique

Samedi 16 septembre de 14 h à 16 h et de 16 h à 18 h
Cour carrée de la Dentelle

Atelier ouvert aux enfants à partir de 7 ans

En cas d'intempéries, l'atelier se déroulera dans le hall d'entrée de l'auditorium. **Attention nombre de places limité, préinscription obligatoire**

Renseignements et réservations au 02 33 32 89 15

● VISITES GUIDÉES DES ARCHIVES MUNICIPALES D'ALENÇON

Découvrir les coulisses du service des archives municipales d'Alençon, le parcours atypique d'une archive depuis la collecte jusqu'à la valorisation en passant par le classement et la communication. Des métiers, mais aussi des documents et des données très diverses et parfois insolites !

En pratique

Samedi 16 et dimanche 17 septembre à partir de 14 h

Archives municipales d'Alençon
Cour carrée de la Dentelle

Tout public

Entrée libre

● À LA RECHERCHE DE L'ARCHIVE PERDUE !

Cette chasse aux trésors invite les enfants à un voyage ludique et amusant dans le monde des archives, là où le public n'est pas autorisé à pénétrer.

En pratique

Samedi 16 septembre à 14 h 30 et 16 h 30

Archives municipales d'Alençon
Cour carrée de la Dentelle

Jeu de piste ouvert aux enfants de 7 à 12 ans. **Attention nombre de places limité, préinscription obligatoire.**

Renseignements et réservations au 02 33 32 89 15



● CONFÉRENCE-ÉCHANGE

La principauté d'Alençon aux XIV^e et XV^e siècles : le dernier apanage.

Administration et gouvernement de la principauté d'Alençon (1290-1525).

L'historien médiéviste Franck Mauger, professeur agrégé en histoire, présentera sa thèse sur la principauté d'Alençon aux XIV^e et XV^e siècles, suivi d'un échange qui clôturera ces deux journées.

En pratique

Dimanche 17 septembre à 14 h et 16 h

Auditorium

Cour carrée de la Dentelle

Entrée libre

À noter

À cette occasion, l'ensemble des documents originaux, fonds d'archives récemment acquis, seront dévoilés pour la première fois au public.



Jean I^{er} d'Alençon et saint Jean-Baptiste

vitrail de la basilique de La Guerche-de-Bretagne

Livret rédigé par le service des archives municipales d'Alençon - Réalisation : Direction de la communication - Conception graphique : Zacharie Pacey - Crédits photos page de couverture : Olivier Héron / Ville d'Alençon - Impression : Bêmo Graphic

ARCHIVES MUNICIPALES D'ALENÇON

Tél. 02 33 32 89 15
archives.municipales@ville-alencon.fr

archives.ville-alencon.fr



15 rue Jullien
61000 Alençon

- Les archives municipales
vous accueillent
- o toute l'année
 - o du lundi au vendredi
 - o de 13 h 30 à 17 h 30 et
le matin sur rendez-vous.